



En exercice : 58  
Présents : 43  
Votants : 48

## Séance du 19 Mai 2025

Le Dix-Neuf Mai Deux Mille Vingt-Cinq à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 13 Mai 2025, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

### Étaient Présents :

ASTILLÉ	TRIDON Fabrice, suppléant
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	DALIFARD Alexia, titulaire
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	/
CHÉRANCÉ	/
CONGRIER	TISON Hervé, titulaire
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, MANCEAU Laurence, titulaires
COURBEVEILLE	BANNIER Géraldine, titulaire
CRAON	DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	/
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	BASLÉ Jérôme, titulaire
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaire
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	MEZIERES Hervé, suppléant,
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	/
NIAFLES	/
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENNAIS Norbert, PELLUAU Philippe, titulaires
SENONNES	/
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	FRANGEUL Raymond, suppléant
ST MARTIN DU LIMET	BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	/
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : DEROUET Loïc (Astillé), CHANCEREL Philippe (Livré-la-touche), BARBE Béatrice (Senonnes), GENDRY Daniel (Niafles), LEPICIER René-Marc (Congrier), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), VALLEE Jacky (Chérancé), GARBE Pascale (Méral), CHAUVIN Maxime (Ballots). DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), SORIEUX Sonia (Brains sur les marches), CHAMARET Richard (Méral), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé)

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), DESHOMMES Catherine (Cuillé), DERVAL Séverine (La Selle Craonnaise), GAUCHER Olivier (Saint Herblon)

### Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Richard CHAMARET a donné pouvoir à Yannick CLAVREUL  
Pascale GARBÉ a donné pouvoir à Vincent RESTIF  
Jean Sébastien DOREAU au profit de Laurence MANCEAU

Maurice RADÉ a donné pouvoir à BEZIER Florence  
Clément BEUCHER a donné pouvoir à Colette BREHIN

Secrétaire de Séance : Élu M. LEFÈVRE Laurent, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## OBJET 2025-05/99 : FINANCES

*Séance du : 19 mai 2025*

**OBJET 2025-05/99 : Projet Espace de Vie Associative Craon – Fonds de concours - Annexe**

**Monsieur LANGOUËT Christophe**, Président, expose au Conseil Communautaire que la Ville de Craon projette des travaux d'investissement pour la réhabilitation et l'extension d'un bâtiment mutualisable ou construction neuve. L'étude vise à la mutualisation d'un bâtiment entre les services de la commune et ceux du CIAS du Pays de Craon.

Lors de la présentation du projet et suite aux échanges le 10 mars dernier, le Bureau a émis un avis favorable à la participation financière à cette étude par la CCPC. Il est proposé que la participation du Pays de Craon soit par fonds de concours. Le fonds de concours concerne exclusivement la réalisation de ce marché de maîtrise d'œuvre bâtementaire, confié à la société Laval Mayenne Aménagements.

Le montant total de l'étude est de 21 075,00€ HT. Le montant du fonds de concours sollicité à la CCPC est de 5 125,00€ HT, soit 24,3% du coût de l'étude.

Considérant l'avis du Bureau en date du 12 mai 2025,

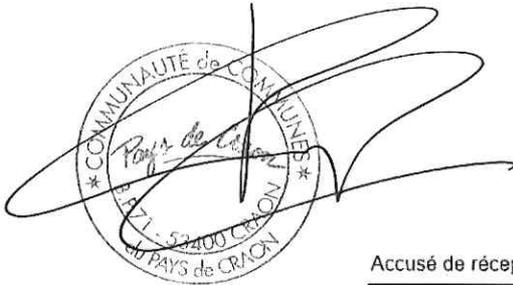
**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :**  
**À l'unanimité (48 VOTANTS)**

- ⇒ **VALIDE** la participation de la Communauté de Communes du Pays de Craon envers la Ville de Craon, par fonds de concours, à une partie des frais de l'étude selon les conditions présentées ci-dessus ;
- ⇒ **VALIDE** la convention de fonds de concours proposée en annexe à cet effet ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-Président à signer la convention et tout document afférent.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Craon, le 19 mai 2025*

*Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Christophe LANGOUËT*

*La secrétaire de séance,  
Laurent LEFÈVRE*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20250519-2025\_05\_99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/05/2025

Publication : 20/05/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

